Grenoble : l'unique interpellé des émeutes du quartier Mistral avait été condamné le matin même à 6 mois de prison ferme

06/03/2019 à 18h25

Un homme de 25 ans, interpellé en flagrant délit de violences envers les forces de l'ordre, a été condamné, mercredi 6 mars, à huit mois de prison ferme avec mandat de dépôt, rapporte France Bleu Isère. Il était jugé en comparution immédiate pour violences, rébellion et outrage devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour avoir jeté une barre de fer et des parpaings sur des policiers, dans la nuit de lundi à mardi. Il a été placé en détention.

À l'audience, il a nié avoir été violent envers les forces de l'ordre. Son avocat a plaidé la relaxe. Le jeune homme âgé de 25 ans avait déjà six condamnations à son casier judiciaire pour des faits de vols avec violence, la dernière -à six mois de prison ferme- pour violences avec arme ne datait que du matin des faits.

L'homme a été arrêté dans le quartier Mistral à Grenoble dans la nuit de lundi à mardi. Les faits ont eu lieu pendant la troisième nuit des violences qui ont suivi l'accident de scooter où deux jeunes de 17 et 19 ans ont trouvé la mort près du Pont de Catane à Grenoble.

Il est le seul à avoir été interpellé et jugé pendant les trois nuits d'émeutes urbaines qui ont suivi l'accident. La

mort des deux jeunes originaire du quartier Mistral a provoqué une vague de dégradations et de violences envers la police dans le quartier et plusieurs autres de l’agglomération.

www.francetvinfo.fr